

No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les Conseillères, Mme Jacqueline Poirier, Mme Hélène Roussel et Mme Emmanuelle Garnaud, Les Conseillers, M. Benoit Viel et M. Stéphane Fraser

Est Absent(e) : Le conseiller, M. Yves Poussard

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:40 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S-2014-12-311** QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans modification.

#### 3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 155-156).

### ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

#### 4. Adoption du budget municipal 2015

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 954), le Conseil d'une municipalité doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 956);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit budget, qu'ils ont pris connaissance de la version écrite et la présentation orale, toutes deux soumises à la présente séance;

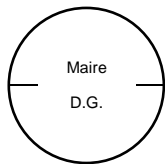
CONSIDÉRANT QUE malgré le contexte des changements gouvernementaux, la municipalité prévoit une stagnation des dépenses (+ 2.1%) et un niveau de revenus adéquat pour y faire face;

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts de la MRC de Rivière-du-Loup, l'appréciation du budget des travaux de voirie et l'instauration de la 3<sup>e</sup> collecte des matières résiduelles (gestion des matières organiques) constituent les 3 principaux postes budgétaires ayant une incidence considérable sur l'ensemble du budget;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités, tel que l'entretien et la réparation de ses infrastructures et l'appréciation des services à la clientèle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S-2014-12-312** QUE le Conseil adopte le budget suivant pour l'exercice financier de 2015 :



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014**

No de Résolution ou  
Annotation

<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	1 276 430 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	79 395 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	233 778 \$
COMPENSATIONS DE TAXES	28 438 \$
SERVICES RENDUS	88 650 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	216 661 \$
AUTRES REVENUS	62 000 \$
<b>TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 985 352 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	397 375 \$
SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE	239 788 \$
VOIRIE ET TRANSPORT	279 012 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	245 052 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	0 \$
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	89 627 \$
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE	368 446 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	159 354 \$
<b>TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 778 654 \$</b>
<b>EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>206 699 \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	
REMBOURSEMENT – CAPITAL SUR EMPRUNT	(86 286 \$)
AFFECTATION À CT DANS LES INVESTISSEMENT	(273 180 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON-AFFECTÉ	117 767 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	35 000 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$
<b>TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>(206 699 \$)</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE</b>	<b>0 \$</b>

**5. Adoption du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)**

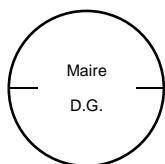
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation ministérielle de 698 404 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

ATTENDU QUE la programmation des travaux doit respecter les conditions énoncées dans le Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité possède des infrastructures en eau potable et en eau usée conformes aux normes actuelles;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux est la suivante :

<b>SOMMAIRE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX</b>	
<b>PRIORITÉ 1 – INSTALLATION, MISE AUX NORMES ET À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</b>	<b>0 \$</b>
<b>PRIORITÉ 2 – ÉTUDES VISANT À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES</b>	<b>10 000 \$</b>



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – SECTEUR VIADUC (2016)	1 500 \$
MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ (2016)	8 500 \$
<b>PRIORITÉ 3 – RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</b>	<b>0 \$</b>
<b>PRIORITÉ 4 – MATIÈRES RÉSIDUELLES, AMÉLIORATIONS ÉNERGÉTIQUE, VOIRIE LOCALE ET AUTRES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES</b>	<b>688 404 \$</b>
PAVAGE – RUES DU SECTEUR DES ÎLES (2014)	295 379 \$
RÉFECTION – PRÈS DU VIADUC (2017)	325 000 \$
RÉFECTION – RUE BÉRUBÉ (2018)	68 025 \$
<b>TOTAL – SOMMAIRE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX</b>	<b>698 404 \$</b>

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S-2014-12-313**

QUE le Conseil adopte la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) tel que présenté.

#### 6. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017)

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 953.1), le Conseil d'une municipalité doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 956.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit programme triennal d'immobilisations, qu'ils ont pris connaissance de la version écrite et la présentation orale, toutes deux soumises à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S-2014-12-314**

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 qui prévoit des dépenses d'investissement de 1793 250 \$ en 2015, de 272 500 \$ en 2016 et de 608 000 \$ en 2017.

#### 7. Adoption du règlement numéroté #2014-07-343 et intitulé « Règlement sur la taxation et les compensations municipales »

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c F-2.1), le Conseil a décidé d'adopter un autre règlement sur la taxation et les compensations municipales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 1 décembre 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

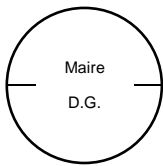
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S-2014-12-315**

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté #2014-07-343 et intitulé « Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits ».

#### 8. Adoption du règlement numéroté #2014-08-344 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux »

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c F-2.1), le Conseil a décidé d'adopter un autre règlement sur la tarification des services municipaux;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 1 décembre 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**S-2014-12-316**

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté #2014-08-344 et intitulé « Règlement sur la tarification des services municipaux ».

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **9. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Subvention du parc de l'Anse - Un citoyen s'informe sur la demande de subvention que la municipalité a faite pour l'aménagement du parc de l'Anse. Le maire mentionne que les démarches suivent leur cours, mais qu'il n'y a aucune confirmation sur cette demande de subvention malgré que la municipalité a passé une première étape importante dans le processus.
- 3<sup>e</sup> collecte (matières organiques) - Une citoyenne s'interroge si la municipalité a pris en considération la subvention de la SÉMER dans son budget. Le maire affirme que cette information a été fournie par la MRC de RDL et qu'elle a été prise en considération dans le budget de la municipalité.
- Frais d'émission – Une citoyenne s'informe sur le poste frais d'émission. Le directeur général lui explique qu'il s'agit des frais sur l'emprunt potentiel concernant le projet piscine municipale - espace culturel.
- Ventilation des taux de taxes et exemples – Un citoyen soulève que les taux de taxes et que des exemples de comptes de taxes ne sont pas présentés cette année et qu'il aimerait bien avoir cette information pour ces fins personnelles. Le maire mentionne que ça sera fait dans le prochain Info-Portage.
- Édifices publiques – Un citoyen mentionne que la municipalité s'était engagée, lors d'une séance de 2014, à revoir la tarification concernant le réseau d'aqueduc secteur central afin d'y inclure certains édifices publics, comme l'école. Le maire stipule que cette demande est prise en note et qu'elle sera traitée aussitôt que possible.

##### **10. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Benoit Viel, l'assemblée est levée à 20:25.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier